

Direction Santé Publique Handicap Service Santé Enfance
Dossier suivi par : Sophie Perrier Ridet, Responsable service santé enfance s.perrier-ridet@ville-rennes.fr



Plan d'actions 2013/2016

Novembre 2013

Amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies

A-Contexte

L'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est soutenue politiquement par la Ville de Rennes et se décline transversalement au sein de plusieurs services : la Direction Petite Enfance, Direction Éducation Enfance, Service Santé Enfance, la Mission Handicap citoyenneté.

La mise en œuvre de la loi « handicap » du 11 février 2005 est venue conforter cet accueil et s'est traduite notamment par une forte augmentation du nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire, portant ce nombre à 210 000 pour l'année scolaire 2011-2012 (près de 80 % de plus qu'en 2006).

Devant un certain nombre de constats communs aux services de la Ville (cloisonnement des interventions, manques d'informations, d'accompagnement sur le terrain...), le Service Santé Enfance **en collaboration avec la MDPH** a conduit un diagnostic et proposé un plan d'actions pour conforter l'accueil des enfants en situation de Handicap. **Ce plan a été validé par les élus en juin 2012.** Il associe, à travers une démarche globale, un travail par milieu de vie, à la fois sur l'accompagnement des professionnels de la Ville, l'information et le soutien des parents, la collaboration renforcée avec les partenaires, les conditions d'accueil.

Le **Contrat Local de Santé** en concertation avec les **priorités fixées par l'ARS** prévoit la mise en œuvre de ce plan (axe3. Action 14)

B- Plan d'actions en faveur des enfants

Objectifs, état d'avancement et perspectives

1- Accompagner les professionnels de la Ville accueillant les enfants

(Direction Petite Enfance, Direction Éducation Enfance, Réussite Éducative, Service Santé Enfance)

Objectifs

- Renforcer le positionnement des professionnels et leur aisance dans la relation à l'enfant et la famille
- Sécuriser l'accueil de l'enfant
- Soutenir le climat de confiance dans la relation Famille/Crèche/ École /Centre de loisirs

a- Formation - Sensibilisation

⇒ Direction des crèches

-Journée pédagogique d'échange sur le thème :

« L'accueil de l'enfant en situation de handicap, un projet d'équipe » / **Mars 2013**

Réunissant l'ensemble des 450 agents (directrices de crèches, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, ASEM, cuisiniers et agents d'entretien)

- Formation CNFPT « **50ene d'agents formés...**

⇒ Direction Éducation Enfance

- Sensibilisation des Responsables d'Accueil de Loisirs (15) et des animateurs spécifiques d'été (10) par les psychologues du SSE / **juin 2013**

25 agents

⇒ **Service Sante Enfance**

-Formation CNFPT « Annonce aux parents des difficultés de développement de l'enfant » / octobre 2013

7 médecins et 2 psychologues

b- Accompagnement spécifique des situations complexes

⇒ **Mise en place d'une supervision pour les animateurs des centres de loisirs d'été / juillet-août 2013**

Accompagnement hebdomadaire d'1h30 en juillet et août

En cas d'urgence, possibilité de contacter Info Social en Ligne pour des conseils téléphoniques

Élargissement de la démarche au centre de la Massaye pour 2014

Bilan2013 : présence (durant 1 mois consécutif) d'enfants ayant de lourds symptômes, en établissements spécialisés le reste du temps.

⇒ **Mise en place d'un dispositif d'accompagnement professionnel (espace de parole) pour les Responsables d'Accueil de Loisirs tout au long de l'année**

5 réunions réparties entre chaque période de vacances scolaires

Expérimenter 3 rencontres de janvier à juin 2014

⇒ **Mieux identifier les réunions de régulation existantes en crèche comme lieu d'élaboration** (analyse de pratique tous les 15 jours dans chacune des crèches municipales)

C –Mise en place d'outils et de références communes

⇒ **Élaboration de référentiels de pratiques et d'outils partagés en crèches**

-Création d'un espace numérique commun sur mutua « Santé Crèche » -**2012**

rassemblant les Protocoles d'urgences et gestes de premiers soins ; PAI (Protocoles d'accueil Individuel), PPS (Projet Personnalisé de Socialisation), les CAT (Conduites à Tenir).

-Construction de référentiels **En cours**

Mise en place d'un Groupe de travail DPE-SSE – (avril 2013/juin 2014)

S'accorder sur les préalables à l'accueil, le séjour, les niveaux d'accompagnement (Conseil technique téléphonique, réunion de concertation avec les structures spécialisées, l'analyse de pratique), l'élaboration de Protocole Personnalisé de Socialisation, le suivi, la préparation au départ

⇒ **Élaboration d'outils partagés avec la Direction Éducation Enfance**

-Création d'un espace numérique commun sur mutua « Santé Ecole » -**janvier 2013**

rassemblant les PAI (Protocoles d'accueil Individuel), les CAT (Conduites à Tenir) les plus fréquemment rencontrées (asthme, épilepsie, hypoglycémie), les gestes de premiers soins

-Engager une réflexion en lien avec l'Éducation Nationale sur les articulations temps scolaire-temps périscolaire et extrascolaire

2- Conforter les conditions d'accueil des enfants dans les établissements gérés par la Ville de Rennes (crèches municipales, ALSH, temps périscolaires des écoles primaires)

Objectifs :

-Sécuriser l'accueil des enfants et l'exercice des professionnels de la ville

-Offrir des modes de garde en adéquation avec les besoins spécifiques de l'enfant

⇒ **Réalisation d'un diagnostic de fonctionnement structurel par l'association Loisirs Pluriel**

Visites effectuées durant l'été 2012 dans 3 ALSH de la Ville de Rennes (Prévalayes, Savio, Champion Cicé), Recueil à partir d'une grille d'analyse –Résultats en attente

⇒ **Assoir la place et le positionnement des auxiliaires de puériculture "de renfort" dédiées à l'accompagnement des enfants en situation de handicap en crèches**

La Ville de Rennes a mis à disposition 3ETP d'Auxiliaire de Renfort pour accompagner si nécessaire les enfants dans leur socialisation à la crèche collective, il est constaté une augmentation des besoins de temps de renfort.

⇒ *Passage du statut de contractuel à titulaire en juin 2012*

⇒ *Réflexion sur la place du « renfort » dans l'équipe - En cours*

⇒ **Participation à la création d'une crèche mixte en 2016** (30 % d'enfants en situation de handicap)

3- Renforcer l'information et l'accompagnement en direction des familles

Objectif : Aider les familles à mieux connaître leurs droits et les dispositifs existants, les possibilités d'accueils des établissements Petite enfance et centres de loisirs sur la Ville de Rennes, les soutenir dans l'intégration de leur enfant en milieu ordinaire, favoriser le maintien ou la reprise de travail des parents

⇒ **Réalisation d'une plaquette d'information** à l'attention des parents balayant le panel des dispositifs d'accueil possibles (sans caractère exhaustif pour rester lisible + identification des ressources associatives ou institutionnelles avec contacts téléphoniques).

⇒ *Échéance fixée fin 2016 en concert avec l'ouverture de la crèche Merlimpinpin,*

⇒ *Rapprochement avec le CG à opérer*

⇒ **Ouverture d'un lieu neutre d'information et d'orientation pour les familles rennaises :**

Au-delà de la plaquette d'information, les parents ont besoin d'être accueillis, accompagnés, orientés dans un lieu neutre. A Rennes, la MDPH fait office de CLIC pour l'enfance, ce qui a été identifié comme un frein d'accès, le terme 'handicap' étant connoté et suscitant de l'appréhension de la part des parents.

⇒ *Expérimentation de la présence d'une assistante sociale « enfance » de la MDPH*

Tous les premiers vendredi du mois de 9 h à 12h à l'espace « CAF et Famille » (explication des droits, et possibilités de modes de garde, aide aux démarches administratives...)

Début de la permanence : Vendredi 6 décembre 2013

Modalité de communication de cette permanence aux familles à asseoir (Parentem)

⇒ **Accompagnement renforcé pour les enfants et leurs parents en situations complexes d'intégration par le médecin et/ou psychologue du Service Santé Enfance**

- en crèches municipales (réglementaire par le décret de 2007)

- sur le temps péri et extra-scolaire en écoles maternelles et élémentaires (expérimenter la charge de travail).

4- Renforcer la collaboration avec les partenaires

la MDPH

Objectif : Favoriser le partenariat, le décloisonnement du travail autour des familles, meilleure connaissance des enfants rennais en situation de handicap, apport d'une expertise dans le domaine de l'enfance.

⇒ **Établir un état des lieux des besoins des enfants sur Rennes** : Recueillir des données statistiques via la MDPH concernant le nombre d'enfants en situation de handicap et domiciliés à Rennes

⇒ *Accord le de la MDPH pour une extraction de premières données anonymes fin 2013/début 2014*

⇒ **Développer les interactions** entre l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH et le SSE en envisageant la participation d'un médecin du SSE à l'équipe élargie (confronter les problématiques de terrain à l'ouverture des droits, focal sur l'enfance et temps extrascolaires-prise en charge global de l'enfant, appui MDPH aux situations complexes en particulier pour les dossiers Ville de Rennes)

⇒ *Participation d'un médecin du SSE tous les mois à la cellule (1 rencontre a déjà eu lieu)*

l'Éducation Nationale

Objectifs :

- Évaluer de façon globale les besoins de l'enfant dans tous ses moments de vie y compris sur les temps péri- et extrascolaires
- Soutenir le climat de confiance dans la relation famille/Ecole/ Centre de loisirs

⇒ **Réaliser un outil commun entre la Ville de Rennes, l'Éducation nationale, la MDPH**

- En s'appuyant sur le GEVA sco, réfléchir à une démarche commune pour recueillir les besoins globaux de l'enfant (temps scolaire et périscolaire) lors des équipes éducatives afin d'aider l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH à élaborer le Plan Personnalisé de Compensation de l'enfant (et éviter si possible les informations manquantes)
- Identifier les Interlocuteurs possibles d'accompagnement pour les familles et modalités de communications
- S'entendre sur la place de chacun des intervenants lors des équipes éducatives et de suivi

La CAF CG

- Objectifs :
- Développer l'accès aux établissements de la petite enfance et aux loisirs des enfants et adolescents en situation de handicap (socialisation, développement psychomoteur) sur la Ville de Rennes
 - Favoriser le maintien ou la reprise de travail des parents

⇒ **Sensibiliser les assistantes maternelles indépendantes à cet accueil** en réalisant **un guide spécifique** et développant des **temps de formation** : groupe de travail CAF, MSA, Conseil Général, SSE, DPE

Conduire une réflexion avec le CG et la MDPH sur les prestations, possibilités de compensation de la MDPH via les compléments, VSL pour l'accessibilité, renforts AP possibles ainsi que leur qualification.

⇒ **Engager une réflexion avec la CAF, la MDPH, le Conseil Général et Loisirs Pluriel** sur l'offre d'accueil en centres de loisirs sur le département/ville (état des lieux), sur les freins en termes de prestations et droits entre une garde à domicile et garde collective (a priori moins onéreux pour la société)

ARS /CLS (Contrat Local de Santé) et réseau de professionnels

Objectifs: Que les acteurs clefs autour de l'enfant se connaissent mieux et travaillent en articulation afin d'améliorer la prise en charge de l'enfant, éviter –prévenir les situations de rupture dans le parcours de l'enfant

Actions envisagées :

⇒ Élaborer un guide à destination des professionnels sur les modalités pratiques d'orientation et d'accueil des enfants en situation de handicap

⇒ Engager une réflexion sur le parcours de santé des enfants

Expérimentation sur un quartier : réseau de partenaires institutionnels, analyse anonymisée des situations rencontrées...